

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Réunion du conseil municipal du 05 mars 2021

DATE DE CONVOCATION: Le 27 février 2021

Le cinq mars deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALPINIEN s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Évelyne CHABANT, Maire, selon convocation en date du 27 février 2021.

Étaient présents : CHABANT Évelyne – RICHIN Joël – VERONNET Jean-Luc – BILLEGA Nicole – ALLOCHON Bernard – BIELLI Sylvie – CARNET Laurianne – CHABANT Agnès – DEPARDIEU Patrick – LISSANDRE Cédric

Excusé: PERREAUT François.

Secrétaire: BILLEGA Nicole.

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire. Mme Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

ORDRE DU JOUR:

Désignation d'un secrétaire de séance:

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Madame Nicole BILLEGA secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 23 janvier 2021:

Madame Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 janvier 2021.

Comptes de gestion 2020 Budget principal, budget Assainissement et budget CCAS:

Madame le Maire présente les comptes de gestion 2020 dressés par Monsieur MINGOT, Comptable du Trésor, pour le budget de la Commune, le budget de l'assainissement et le budget du CCAS.

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité du budget communal, du budget de l'assainissement et du budget du CCAS tenue par Monsieur le Comptable du Trésor avec les comptes administratifs de la Commune, de l'Assainissement et du CCAS, retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les comptes de gestion 2020 dressés et visés par Monsieur MINGOT, Comptable du Trésor.

Comptes administratifs 2020 Budget principal, Budget Assainissement et Budget CCAS:

Évelyne CHABANT, Maire, donne lecture des comptes de l'année 2020 pour les trois budgets, Commune, Assainissement et CCAS.

► Elle commence par le **compte administratif 2020 du CCAS** qui fait apparaître les résultats suivants:

Section de fonctionnement:

Dépenses: 2 856,95€ - Recettes : 3 172,70€ soit un excédent sur l'exercice 2020 de 315,75€.

Compte tenu de l'excédent reporté 2019 de 184,68€ la section de fonctionnement fait apparaître **un excédent final de 500,43€.**

Le conseil municipal ayant voté la dissolution du CCAS lors de la réunion de décembre 2020, cet excédent sera intégré au résultat reporté du Budget primitif 2021 de la Commune.

► **Le compte administratif 2020 de la Commune** fait apparaître les résultats suivants:

Section de fonctionnement:

Dépenses: 180 283,60€ - Recettes : 205 109,56€ soit un excédent sur l'exercice 2020 de 24 825,96€.

Compte tenu de l'excédent reporté 2019 de 8 297,16€ la section de fonctionnement fait apparaître un excédent final de 33 123,12€.

Section d'investissement:

Dépenses: 34 395,21€ - Recettes: 4 281,84€ soit un déficit sur l'exercice 2020 de 30 113,37€.

Compte tenu de l'excédent reporté 2019 de 15 803,51€, la section d'investissement fait apparaître un déficit final de 14 309,86€.

► **Le compte administratif 2020 du service de l'Assainissement** fait apparaître les résultats suivants:

Section de fonctionnement:

Dépenses: 2 068,30€ - Recettes: 2 268,65€ soit un excédent sur l'exercice 2020 de 200,35€.

Compte tenu du déficit reporté 2019 de 12.24€, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent final de 188,11€.

Section d'investissement:

Dépenses: 0,00€ - Recettes: 1 627,62€ soit un excédent sur l'exercice 2020 de 1 627,62€

Compte tenu de l'excédent reporté 2019 de 15 436,20€, la section d'investissement fait apparaître un excédent final de 17 063,82€.

Madame le Maire quitte la salle et M. Joël RICHIN, 1^{er} adjoint, met aux voix l'approbation des comptes administratifs présentés ; ils sont approuvés à l'unanimité des présents.

Affectation des résultats 2020:

Commune:

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats en section d'investissement et de fonctionnement au Budget primitif 2021 comme suit:

- ▶ **Total du déficit d'investissement reporté (DI-C/001): 14 309,86€**
- ▶ **Couverture du besoin de financement (RI-C/1068) : 20 671,73€** (14 309,86€ de déficit d'investissement reporté + 6 361,87€ de résultat déficitaire des restes à réaliser 2020).
- ▶ **Excédent de fonctionnement reporté (RF-C/002) : 12 951,82€** (Suite à la dissolution du CCAS, ce montant correspond à l'excédent de fonctionnement reporté de la Commune: **12 451,39€** auquel il y a lieu d'intégrer l'excédent de fonctionnement reporté du CCAS: **500,43€**).

Assainissement:

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats en section d'investissement et de fonctionnement au Budget primitif 2021 comme suit:

- ▶ **Total de l'excédent d'investissement reporté (C/001-RI): 17 063,82€**
- ▶ **Total de l'excédent de fonctionnement reporté (C/002-RF): 188,11€**

CCAS:

Suite à la dissolution du CCAS, l'excédent de fonctionnement d'un montant de 500,43€ est intégré à l'excédent de fonctionnement reporté du Budget Primitif 2021 de la Commune (C/002-RF)

Subventions octroyées sur Budget communal 2021:

Madame le Maire énumère les subventions accordées en 2020 aux associations communales:

- ▶ A.C.C.A.: 305,00€
- ▶ Anciens combattants: 305,00€
- ▶ Coopérative scolaire: 450,00€
- ▶ Association «Les Fripouilles»: 150,00€ (non versée en 2020, à la demande de l'association)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, décide que ces subventions sont reconduites pour le même montant que l'année passée.

Orientations budgétaires 2021:

Madame le Maire donne lecture d'une liste non exhaustive de travaux ou d'achats qu'il faut planifier et essayer de réaliser dès cette année :

Des travaux de voirie déjà prévus en 2020 et non réalisés (La Chaumette, Planet et entre Puyboubé et le Martineix), ceux envisagés en 2021 (Chez Ruchon), la reprise de murs (école, Le Grimaudeix et au cimetière), le remplacement des fenêtres du logement situé à l'étage dans l'ancien Presbytère.

Des remplacements de matériels vétustes: un ordinateur pour la Mairie, un véhicule pour l'employé communal et une gazinière pour la salle polyvalente.

Divers achats : des panneaux de signalisation notamment pour Vieillasfonds et de l'outillage pour l'employé communal.

Des subventions ont déjà été octroyées pour certains travaux, d'autres sont en cours de demande (DETR 2021 et BOOST Communes).

Pour équilibrer le budget d'investissement, la commune va devoir avoir recours à un emprunt; à l'heure actuelle les propositions obtenues sont à des taux assez bas, autour de 0,50%.

Monsieur Jean-Luc VERONNET demande s'il ne serait pas possible de renégocier l'un des deux prêts qui sont en cours, pour mémoire un emprunt au taux fixe de 1.30% pour l'un et un emprunt à taux variable actuellement à 2%.

Madame le Maire va demander à la banque si une renégociation est réalisable pour cet ou ces emprunts.

Travaux de réfection de murs (école et Grimaudeix) et demandes de subventions:

Madame la Maire rappelle qu'il a été constaté de fortes dégradations du mur d'enceinte de l'école qui menace de s'effondrer. Le devis retenu pour les travaux est celui de l'entreprise Eric AUGRAS qui s'élève à 12 762,32€ HT.

Ces travaux pourraient bénéficier d'une aide de la DETR 2021, ainsi que d'une aide complémentaire du Département.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux serait le suivant:

Subvention DETR (70%)	8 933,62€
Subvention Boost'Comm'une (10%)	1 276,23€
Fonds propres de la commune	<u>2 552,47€</u>
TOTAL	12 762,32€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter les subventions DETR 2021 et Boost'Comm'une et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Délibération relative à la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel):

Madame le Maire rappelle que le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique.

En effet, le système de primes était très complexe et fragmenté, ce qui nuisait à sa lisibilité mais également à la mobilité des fonctionnaires. Elle rappelle que la mise en place du RIFSEEP est obligatoire depuis 2017 et qu'il y a donc lieu de se mettre en conformité.

Elle rappelle que le projet de délibération a été soumis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Creuse et que tous les avis étaient favorables.

Elle propose donc d'entériner la délibération fixant les règles et conditions d'attribution du RIFSEEP pour une mise en place dès 2021.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées,**
- **D'instaurer le CI(A) dans les conditions indiquées,**
- **De prévoir le maintien, aux bénéficiaires concernés à titre individuel, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,**
- **Que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget,**
- **Que l'attribution individuelle (IFSE et CIA) sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté annuel.**

Motion contre la carte scolaire 2021/2022:

Madame le Maire donne lecture d'une motion contre la carte scolaire 2021/2022 proposée par l'AMAC 23 (Association des Maires et Adjoints de la Creuse)

Considérant que le département n'est structurellement pas en capacité d'assurer la présence quotidienne d'un enseignant dans chaque classe : il en résulte que des élèves sont quotidiennement privés du droit à l'éducation,

Considérant que les cartes scolaires successives manquent de sincérité puisque les moyens alloués au remplacement lors des opérations de carte scolaire ne sont pas effectivement à disposition des écoles, tout particulièrement en ce qui concerne le remplacement,

Considérant qu'une régularisation est nécessaire pour restaurer la confiance des personnels, des usagers et des élus,

Considérant que cette régularisation ne saurait être possible sans que des moyens spécifiques soient abondés pour répondre à cette situation préoccupante,

Considérant que 220 postes 1^{er} degré n'ont pas été ventilés dans les départements,

Considérant que les représentants des personnels du CTSD de la Creuse se sont unanimement opposés à la proposition de carte scolaire présentée le jeudi 25 février et demandent à ce que la dotation départementale soit abondée à hauteur des besoins, notamment de remplacement, qui sont structurellement de 10 ETP.

Le Conseil municipal de SAINT-ALPINIEN :

- **ne veut plus que des élèves soient privés d'école.**
- **s'associe à la demande de dotation supplémentaire pour abonder les moyens du département afin d'assainir la situation et permettre à TOUS les élèves d'avoir quotidiennement la présence d'un enseignant et des conditions de scolarisation garanties et adaptées au regard de l'hyper-ruralité de notre département.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la motion telle que rédigée ci-dessus.

Questions diverses:

Joël RICHIN et Bernard ALLOCHON ont rencontré Claude BIALOUX, Vice-président de la communauté de communes Creuse Grand Sud et Laurent MERCIER-BERVIALLE Directeur des Services Techniques. Ils ont fait le tour des routes intercommunales. Au vu de leur état, les services de la com com vont intervenir prochainement afin de boucher les trous les plus importants et de faire un minimum de travaux.

Joël RICHIN rappelle qu'il y a du bois à vendre au Grimaudeix et qu'il faudrait donc contacter les sectionnaires dès que possible.

Le vieux tilleul situé sur le champ commun au Maisounieux étant mort, le devis de Fabrice RICHIN est retenu pour les travaux d'abattage et d'enlèvement pour un montant de 450€.

Madame le Maire informe ses collègues qu'elle a fait un courrier le 21 février au DASEN concernant l'éventuelle fermeture d'une classe à Saint-Alpinien; à ce jour elle n'a reçu aucune réponse. Tout comme d'ailleurs le mail envoyé le 3 mars par les trois Maires des communes du RPI qui l'informait que suite à sa demande de visio conférence, les élus souhaitaient le rencontrer et qui lui indiquait l'inscription de cinq nouveaux élèves. Elle rappelle qu'une manifestation est prévue à Guéret le 6 mars à 10h30 Place Varillas, devant l'inspection académique et qu'un second rassemblement est organisé par les parents d'élèves le 8 mars à 16h45 devant l'école de Saint-Alpinien.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 23 h 00.
